

Procès-Verbal de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 juin 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux juin, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gérôme FASSETNET, Maire.

Présents : Gérôme FASSETNET, Valérie BIDAL, Nicolas VUILLEMENOT, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Nicolas VUILLEMENOT

Ordre du jour :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Election des délégués aux divers syndicats auxquels la commune adhère
- Indemnités du maire et des adjoints
- Mise en place de commissions
- Questions diverses :

1. Election du Maire

Madame BIDAL, première adjointe, fait l'appel des conseillers municipaux élus au 1^{er} tour des élections le 15 mars 2020 et déclare l'effectif complet. Monsieur VUILLEMENOT Nicolas est désigné en tant que secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Madame BIDAL Valérie laisse la présidence au doyen qui se charge de faire procéder à l'élection du maire.

Election du maire : Monsieur MATZ Martial est candidat.

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

Monsieur MATZ Martial est proclamé maire par 7 voix pour puis est installé immédiatement.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire indique que la commune doit disposer d'au moins un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à un maximum de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Il rappelle que la commune disposait de 2 adjoints à ce jour. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

3. Election des adjoints

Election du 1er adjoint : Mesdames BIDAL Valérie et POCARD Valérie sont candidates.

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

Madame BIDAL Valérie obtient 6 voix et Madame POCARD Valérie obtient 1 voix.

Madame BIDAL Valérie est proclamée première adjointe, elle est installée immédiatement.

Election du 2^{ème} adjoint : Madame POCARD Valérie, Messieurs GUILLEMIN Olivier et VUILLEMENOT Nicolas sont candidats.

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

Madame POCARD Valérie obtient 1 voix, Monsieur GUILLEMIN Olivier obtient 2 voix et Monsieur VUILLEMENOT Nicolas obtient 4 voix.

Monsieur VUILLEMENOT Nicolas est proclamé deuxième adjoint et est installé immédiatement.

4. Elections des délégués aux divers syndicats auxquels la commune adhère

Monsieur le Maire fait la liste des syndicats pour lesquels des délégués titulaires ou suppléants sont nécessaires.

SIDEC : Olivier GUILLEMIN

SIEVO : Olivier GUILLEMIN (titulaire) et Valérie POCARD (suppléante)

Monsieur MATZ remplacera Mr FASSETNET auprès du Souvenir Français et des anciens combattants ainsi qu'à la CLECT.

Les conseillers siégeant dans les commissions intercommunales ne changent pas.

5. Indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le Maire explique le barème des indemnités, à savoir 25.5 % de l'indice brut terminal pour le maire et 9.9 % du même indice pour les adjoints. Il rappelle que les indemnités de l'ancien maire avaient été réduites au profit des adjoints. Il précise qu'il souhaite conserver la même indemnité que l'ancien maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire : 17.0 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 7.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 7.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- conseiller délégué : 2.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

et de verser ces indemnités à la date d'installation du Conseil Municipal.

4. Mise en place des commissions

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

6. Questions diverses

Un élu signale une fuite sous le frigo de la salle des fêtes. A vérifier et faire un devis si nécessaire.

Monsieur le Maire propose d'acquérir d'une tablette ou d'un ordinateur. En attendant, celui de la mairie pourra être utilisé.

Fin de la séance à 15h15.

Le Maire,
Martial MATZ



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2024

Présents : Gérome FASSET, Valérie BIDAL, Nicolas VUILLEMENOT, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Nicolas VUILLEMENOT

Le Maire	Signature	Le/La secrétaire	Signature
Martial MATZ		Nicolas VUILLEMENOT	

Délibérations :

Numéro	Désignation
017-2024	Election du Maire et des adjoints
018-2024	Détermination du nombre d'adjoints
019-2024	Indemnités du Maire, des adjoints et du conseiller délégué
020-2024	Désignation des délégués au SIDEC
021-2024	Désignation des délégués au SIEVO
022-2024	Désignation des représentants de la commune au sein des différents organismes